

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 552

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib,
M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron,
M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 7 A

Rétablir l'article 7 A dans la rédaction suivante :

I. – Aux articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code du travail, le mot : « onze » est remplacé par le mot : « vingt ».

II. – L'article L. 2312-5 du même code est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 7 A.